

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AC124

présenté par

M. Nadot, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,
Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Lafferrière, M. Orphelin, M. Taché,
Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Villani et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« À l'heure du changement climatique et des risques pesants sur la biodiversité, la recherche française doit participer de l'effort structurel du pays en matière de transition écologique. À ce titre, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche doit s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement durable auxquels a souscrit la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à combler une lacune de taille dans le projet de loi, notamment de son rapport annexe : la question du respect des objectifs de développement durable des Nations unies auxquels a souscrit la France. La recherche française, publique comme privé, doit s'inscrire dans ce cadre.